

ALECA : Il faut tenir compte des spécificités des secteurs agricole (et des services (ME

Publié le Mercredi 21 Septembre 2016 à 10:21



La résolution adoptée à la mi-septembre par le Parlement européen ouvre de nouvelles perspectives, a souligné Mohamed Ennaceur, se félicitant de son contenu s'agissant spécifiquement de prévoir la conversion de la dette tunisienne en investissements et projets de développement. Présidant, hier mardi, la deuxième réunion de la commission mixte tuniso-européenne, Ennaceur a affirmé le rôle des parlementaires à inciter les gouvernements des pays membres de l'UE à en appliquer les recommandations, notamment pour ce qui est de l'amorce d'un programme spécifique en faveur de la Tunisie, sous la forme d'un plan Marshall pour en redynamiser l'économie, rapporte un communiqué paru sur la page .officielle de l'Assemblée

Le président de l'ARP a dit l'importance que revêt l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), appelant à trouver l'équilibre entre les besoins de l'investissement, et les spécificités de certains secteurs, comme l'agriculture et les .services

Ennaceur a évoqué l'immensité des défis socio-économiques auxquels se heurte la Tunisie, dont le manque d'investissement, et le déficit du budget, plaidant pour un soutien exceptionnel de la part de l'Union européenne, comme partenaire privilégié en vue de mobiliser les ressources financières, de réaliser les programmes de développement et de continuer à soutenir la transition .démocratique en Tunisie

Le président de la commission parlementaire mixte, côté européen, Pier Antonio PANZERI, a affirmé que cette deuxième réunion représente une occasion pour renforcer les relations bilatérales entre les deux institutions, a fortiori que la création des commissions mixtes entre le parlement européen et d'autres pays, reste rare. Il a ajouté que cette commission vise à consolider la coopération bilatérale et stratégique en vue de faire réussir la transition démocratique en

.Tunisie, de manière à en faire un exemple à suivre dans la région

L'eurodéputé a encore souligné que l'ALECA constitue l'un des piliers de la croissance économique, et de la création d'emplois, tout en prenant en considération les particularités de certains secteurs

Il a évoqué la semaine de Tunisie qui se tiendra fin novembre au parlement européen à Bruxelles, et qui sera une importante occasion pour développer les relations entre notre pays et ceux de l'UE de manière à parvenir à des projets communs servant les deux parties

Gnet

ALECA : «Pour une vision progressiste des accords commerciaux UE-Tunisie

L'Economiste Magrebin par NADIA DEJOUÏ - 19/09/2016

Avons-nous fait le tour de la question sur les négociations entre l'Union européenne et la Tunisie concernant l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA)? Cela fait des mois qu'on en parle sans pour autant arriver à des solutions concrètes.

C'est au tour de la conférence organisée dans la journée du 18 septembre par l'association Solidar, en collaboration avec le Global Progressive Forum, d'aborder le sujet, avec comme thématique : « **Pour une vision progressiste des accords commerciaux UE-Tunisie : un premier pas vers la solidarité internationale** ».

Objectif : Développer une vision commune concernant les accords commerciaux entre la Tunisie et l'Union européenne en l'adaptant en faveur de la Tunisie, afin de la soutenir dans cette conjoncture socio-économique délicate

L'évènement est de taille pour comprendre les vrais enjeux, on compte d'ailleurs un grand nombre de représentants importants de la délégation du Parlement européen, tels Pier Antonio Panzeri, président de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe et rapporteur sur l'ALECA au Parlement européen, des membres de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), ainsi que des experts et des spécialistes en économie. Entre craintes et ?opportunités, quelle est la part de vérité

En revanche, force est de constater que les sphères syndicaliste et associative voient en cet accord des prémices de controverse. Ce qui entraîne, en l'occurrence, des craintes auprès de l'opinion publique. D'où l'importance de .redéfinir les termes du partenariat avec l'Union européenne

Pour les participants, l'intérêt est d'ouvrir un dialogue stratégique, afin d'élaborer un véritable partenariat profitable aux besoins de la Tunisie, durant sa phase de transition démocratique. Et ce n'est qu'en ces termes que les deux parties pourraient ainsi convenir des dispositions nécessaires quant à la libéralisation progressive et réciproque du commerce des services, conformément aux règles de .l'OMC

Sommes-nous prêts à la concurrence? Et allant plus loin dans les pistes de ?réflexion: quels sont les secteurs qui le sont et ceux qui ne le sont pas

D'après Fatma Marrakchi Charfi, universitaire, le secteur des TICs, des assurances, de la finance, de la construction, sont considérés comme des secteurs prêts. Contrairement à d'autres (profession libérale, service, audit); pour la simple raison, .que leur taux d'accroissement n'atteint pas la norme européenne

Mais qu'en est-il du **secteur de l'agriculture** qui représente un enjeu important? Mme Marrakchi Charfi estime que si l'UE subventionne ses produits agricoles, il reste important de sauvegarder notre secteur qui représente 10% du PIB. Et d'ailleurs, les négociations pourraient ne pas être concluantes car se cachent derrière des problèmes fonciers et d'endettement qu'il faut absolument gérer. « Il faut comprendre que l'ALECA n'est pas un accord d'association conventionnel, qu'il n'est pas non plus l'accord 95 qui correspond au démantèlement tarifaire », .ajoute-t-elle

Il faut aujourd'hui que la Tunisie crée sa propre proposition », témoigne Lobna » Jeribi, présidente de Solidar Tunisie. Selon elle, les accords soumis au départ par

l'UE étaient déséquilibrés. D'où la nécessité de proposer une offre tunisienne. Et ce n'est qu'à partir de là que nous pourrions dire que des pas importants ont été faits pour la mobilité, sans qu'il y ait discrimination.

Et de poursuivre: « Si nous voulons libéraliser le secteur, il est aussi important que le Tunisien puisse être mobile dans l'espace européen que son homologue européen, avec, à titre d'exemple, la reconnaissance des diplômes ».

Mehdi Ben Gharbia, ministre chargé des relations avec les institutions constitutionnelles, la société civile et les droits de l'Homme, estime que les craintes de la société civile sont légitimes, en soulignant qu'il y a un défaut de vulgarisation de l'accord de l'ALECA. Il précise dans ce contexte que cet accord est l'ultime étape d'une grande collaboration avec l'Union européenne. L'ALECA devrait être un accord win-win sur plusieurs aspects, notamment politique et économique. « Et c'est aussi l'une des priorités du gouvernement d'union nationale de faire participer la société civile d'une manière active », confie-t-il.

Moins d'un an après l'ouverture des négociations de l'Accord de libre-échange complet approfondi, les débats entre les experts économiques, politiques, la société civile sont lancés pour promouvoir ensemble cette vision progressiste ...commune du projet de l'ALECA. Prendra-t-on le bon chemin? Attendons de voir.

ورشة عمل مع ممثلي المجتمع المدني والأطراف الاقتصادية الفاعلة بجهة بنزرت

بنزرت، 29 جويلية 2016

في إطار ترسيخ المقاربة التشاركية المعتمدة في إدارة عملية التفاوض بين تونس والاتحاد الأوروبي حول اتفاق التبادل الحر الشامل والمعمق وعلى اثر الاجتماع الذي تم عقده مع ممثلي المجتمع المدني من مختلف ولايات الجمهورية بتاريخ 13 جويلية 2016 في زغوان، نظمت وحدة التصرف حسب الاهداف الخاصة باتفاق الأليكا برئاسة الحكومة ، لقاء مع ممثلي المجتمع المدني بولاية بنزرت يوم الجمعة 29



ورشة عمل حول انطلاق المشاورات مع المجتمع المدني على المستوى الجهوي بخصوص اتفاق " الأليكا " زغوان

الأربعاء 13 جويلية 2016

في إطار ترسيخ المقاربة التشاركية المعتمدة في إدارة عملية التفاوض بين تونس والاتحاد الأوروبي حول اتفاق التبادل الحر الشامل والمعمق " الأليكا " تم تنظيم ورشة عمل ظمت ممثلين عن المجتمع المدني على مستوى الجهات وأعضاء اللجنة الوطنية المكلفة بالإعداد للمفاوضات وذلك يوم الاربعاء 13 جويلية 2016 بمدينة زغوان برئاسة السيد رضا بن مصباح ، مستشار رئيس الحكومة المكلف الشؤون الاقتصادية

ALECA : Quelle participation de la société civile dans les ? négociations

L'economiste - 11 juillet 2016

Les consultations régionales entre le gouvernement et la société civile, portant sur le processus de mise en œuvre du projet d'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA), démarrent mercredi 13 juillet .2016 à Zaghuan

Ces consultations régionales, qui vont se dérouler dans huit autres régions du pays, concernent tous les gouvernorats. Certaines consultations touchant simultanément deux à quatre gouvernorats, sont organisées par l'Unité de gestion par objectif (UGPO) de l'Accord, relevant de la présidence du Gouvernement, avec l'appui du Programme d'appui à la société civile (PASC) financé par l'Union .européenne

Ces ateliers, qui doivent regrouper les représentants de la **société civile** au niveau régional, sont destinés à renforcer l'approche participative adoptée par le gouvernement au niveau des négociations qu'il compte mener avec l'Union .européenne et dont le démarrage a eu lieu à Tunis le 18 avril dernier

Le message principal que le **gouvernement** veut transmettre à travers de telles manifestations régionales est que la société civile est appelée à faire entendre sa voix et à transmettre ses points de vue sur l'ALECA directement, par le biais de tels ateliers, outre le fait que cette même société civile peut faire parvenir ses attentes au niveau de l'ALECA à travers ses représentants dans les différentes commissions sectorielles, prévues dans le cadre des négociations. Elle peut aussi .coordonner ses interventions avec la commission parlementaire créée à cet effet

Les **ateliers régionaux** viennent également relayer et amplifier l'atelier national organisé le 13 avril dernier à Tunis, sous la présidence de Kamel Jendoubi, ministre des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de

l'homme et Ridha Ben Mosbah, conseiller auprès du chef du gouvernement chargé des Affaires économiques et d'un grand nombre de représentants de la société civile au niveau national. Ces ateliers se dérouleront sur le thème « ALECA : quelle participation de la société civile dans l'enrichissement des négociations »

.L'atelier régional se déroulera ainsi sous la présidence de Ridha Ben Mosbah

Notons que l'aménagement des espaces de dialogue avec la société civile et de concertations avec ses représentants prévoient d'autres mécanismes, en plus de ces ateliers

Ainsi, un site web collaboratif (www.aleca.tn) et ouvert à la société civile est déjà lancé

ALECA entre craintes et ! opportunités

Leaders - Fatma Marrakchi Charfi -Professeur d'Economie- 31 mai 2016

✘ L'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) n'est pas un accord d'association conventionnel qui consiste en un démantèlement tarifaire, comme c'était le cas pour l'accord d'association de 1995, mais plutôt un accord pour l'harmonisation de la réglementation tunisienne par rapport à la réglementation européenne. Hormis, le commerce des produits agricoles, agricoles transformés et produits de la pêche qui sera concerné par le démantèlement tarifaire et non tarifaire, les autres volets qui sont au nombre de 12 seront plus soumis à un lifting réglementaire par rapport à l'acquis communautaire qu'à une libéralisation au sens conventionnel du terme

Les 12 domaines couverts par l'ALECA sont : le commerce des services, l'établissement et la protection des investissements, les marchés publics, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les règlements techniques pour les produits industriels, la transparence des réglementations, la politique de concurrence, la

propriété intellectuelle, les mesures anti-dumping et compensatoires, le développement durable, les aspects liés au commerce de l'énergie, les douanes et .la facilitation du commerce

De ce point de vue, l'ALECA doit être considéré comme un ensemble de réformes à mettre en place pour rejoindre ou du moins pour se rapprocher des standards de la réglementation communautaire européenne. Ainsi, c'est bien un choix sociétal que nous faisons tout en étant conscient que nous allons vers un choix d'économie de .marché

De ce fait, nous trouvons ceux qui sont pour et ceux qui sont contre ce projet (les pro-ALECA et les anti- ALECA). Si les pro-ALECA soutiennent l'idée qu' « Il n'y a pas de compétitivité sans compétition »,et que la convergence réglementaire est censée nous mettre sur le sentier « des bonnes pratiques ou best practices », les anti-ALECA défendent la thèse que la convergence au niveau de la réglementation mettra en danger la souveraineté nationale et menacera les petites et moyennes .entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique en Tunisie

?Comment est régi l'accord sur les services

En acceptant ce choix économique, les parties (Tunisie et Union Européenne) arrêtent, par cet accord, les dispositions nécessaires à la libéralisation progressive et réciproque du commerce des services, et la libéralisation et la protection de l'investissement en conformité avec les règles de l'OMC (organisation mondiale du commerce). En effet, le commerce des services est régi par l'accord général sur le commerce des services (AGCS) ou (GATS : General Agreement on Trade in :Services), où les services sont négociés sous forme de modes

le mode 1 englobe tout ce qui est commerce des services qui se fait entre ▪ un prestataire et un consommateur sans aucune interaction physique et concerne tous les échanges de services dont les paiements se font en ligne via internet (commerce électronique qui accompagne le commerce des services). Dans ce cas, la contrainte de change sur les opérations extérieures sera un frein pour le paiement en ligne des services importés par les tunisiens qui n'ont pas la possibilité de payer par carte .électronique

Le mode 2 concerne l'échange des services dont la consommation ▪ nécessite le déplacement du consommateur à l'étranger tel que le ...tourisme, les soins médicaux etc

Le mode 3 englobe la fourniture du service qui nécessite une présence commerciale du prestataire du service dans le pays du consommateur (l'établissement du prestataire du service en question) d'où la présence du volet investissement avec le volet commerce des services

Le mode 4 concerne la mobilité des personnes et donc l'octroi des visas pour les prestataires de services d'une manière temporaire, tout en sachant que le volet immigration n'est pas concerné par cet accord et qu'il fait l'objet d'un accord à part, à discuter avec l'UE

:Les modes se présentent comme suit



La règle dans ces négociations entre les deux parties qui sont la Tunisie et l'UE, est la non-discrimination qui constitue la pierre angulaire de toute négociation multilatérale. En effet, dans le cadre de l'OMC, la non-discrimination se base sur les deux principes suivants

la clause du traitement national, globalement, sans vouloir être technique, interdit de favoriser les producteurs nationaux par rapport aux entreprises étrangères

la clause de la nation la plus favorisée stipule que tout avantage octroyé à un pays devrait être étendu à tous les autres pays signataires de l'accord

Si les règles des accords prônent la réciprocité, le rapport entre les deux parties est au départ très déséquilibré puisque la valeur ajoutée des services en Tunisie représente à peine 0,2% celle de l'UE, de même que la relation des échanges est asymétrique entre les deux partenaires. En effet, les exportations tunisiennes sont dépendantes à hauteur d'environ 40% du marché européen, alors que 0,2% seulement, des exportations européennes de services sont destinées à la Tunisie. On souligne au passage que la balance des services de la Tunisie est excédentaire et particulièrement celle vis-à-vis de l'UE. En effet, en 2014, le solde de la balance des services vis-à-vis de l'UE est de + 1,7 milliard d'euros en faveur de la Tunisie. Les exportations tunisiennes de services vers l'UE est de 3,3 milliards d'euros alors que les importations sont voisines de 1,5 milliard d'euros. De même qu'il existe un déficit de diversification en Tunisie, qui pourrait être contraignant dans la perspective d'un ALECA entre les deux parties. Ces différences de grandeurs permettent-elles à l'Union Européenne de présenter une offre aussi déséquilibrée

L'examen de l'offre européenne concernant le commerce des services et de l'investissement, telle que publiée sur le site www.aleca.tn(version 26/4/2016) nous semble « abusive », même si certains ont tendance à ne pas lui accorder

beaucoup d'importance. Toutefois, elle constitue la base de négociation du moins
.pour la partie européenne

Il est opportun de rappeler qu'une négociation doit être faite sur la base d'une offre et d'une demande. Par conséquent, il est important, d'un point de vue méthodologique, d'analyser l'offre européenne mais il est encore plus important d'élaborer une demande tunisienne ou une contre-offre tunisienne. Pour exprimer une demande tunisienne, qui respecte le principe de réciprocité, il est important d'établir une liste des secteurs les plus prêts à affronter la concurrence européenne et donc les plus performants et qui peuvent être compétitifs par rapport aux services européens. Ensuite, la demande doit émaner du secteur identifié et des professionnels de ce secteur quant aux conditions d'accès au marché européen, l'accès au financement, les conditions de mobilité des personnes etc.... Ainsi, afin de réussir les négociations, la démarche devrait être «offensive» en confrontant une demande qui reflète les attentes des tunisiens par
.rapport à une offre européenne, que l'on peut qualifier d'abusive

? Pourquoi l'offre européenne est-elle abusive

En examinant l'offre européenne, qui concerne les services et l'investissement et qui semble tenir compte de la réciprocité et de la non-discrimination, du moins dans son apparence, on se rend compte qu'elle est totalement déséquilibrée puisque la mobilité des tunisiens est conditionnée par l'obtention d'un visa pour un séjour à l'étranger (référence au mode 4), alors que les européens peuvent entrer sur le territoire national juste avec un passeport et sans visa. Conditionner l'entrée des tunisiens même temporaire, pour offrir un service à l'obtention d'un visa est une forme de discrimination qui va à l'encontre de l'esprit de cet accord. Outre l'obtention du visa le prestataire d'un service temporaire doit avoir un permis de travail. Tout ceci engendre un coût en temps et en argent pour le tunisien qui ne
.sera pas supporté par l'européen

L'examen de l'offre montre qu'elle est conditionnée et qu'elle contient des exceptions
:dont nous citerons quelques-unes

Concernant le volet investissement, l'offre stipule qu'aucune des parties- 1
: (Tunisie/Union Européenne) ne peut

pratiquer les limitations concernant le nombre d'entreprises désireuses de ■
s'implanter. Dans ce cas, la partie tunisienne pourrait être inondée de
firmes européennes dans un secteur donné. C'est les règles du marché
diriez-vous ? mais en partant d'une situation asymétrique initialement, il
.faut savoir quels secteurs seraient prêts à prendre ce risque
pratiquer les limitations concernant la valeur totale des transactions ou ■

avoirs. Ainsi, la partie tunisienne ne peut limiter les importations de l'investisseur européen dans un secteur particulier pratiquer les limitations concernant la participation du capital étranger, exprimées sous la forme d'une limite maximale en pourcentage de la détention d'actions par des étrangers, ou concernant la valeur totale d'investissements étrangers. Dans ce cas, les européens affronteront la réglementation de change en Tunisie qui est limitative pour certaines opérations et discriminatoire vis-à-vis de l'investisseur étranger. Ainsi, on devrait se poser la question est ce qu'on est prêt à desserrer la contrainte de change en Tunisie pour certains secteurs ou certaines opérations ? ou allons-nous vers une convertibilité totale du dinar ? ceci peut être un exercice périlleux pour la Tunisie, puisque les conditions nécessaires pour une convertibilité totale du dinar ne sont pas encore réunies

- exiger de transférer une technologie, un procédé de production ou un autre savoir-faire exclusif à une personne physique ou morale située sur son territoire. Cette contrainte empêche la Tunisie de bénéficier d'un
- transfert technologique des investisseurs étrangers sur son sol
- exiger d'atteindre un niveau ou un pourcentage donné de contenu national dans la production européenne. Ceci permettra à l'investisseur européen de limiter son activité au seul assemblage sur le sol tunisien. Ce qui empêche la Tunisie de s'insérer dans les chaînes de valeurs
- internationales

Pour ce qui est des services, les limitations concernent principalement la - 2 présence temporaire de personnes physiques à des fins professionnelles. Autrement dit, ce volet concerne l'octroi de visas aux tunisiens puisque la partie européenne n'est pas concernée par les restrictions sur la mobilité des personnes.

:L'offre propose

Que l'admission et le séjour temporaire sont accordés pour une période maximale de

- ans pour les dirigeants/cadres et les experts, 3 -
- 1 an pour les employés stagiaires et
- 90 jours sur toute période de 12 mois pour les visiteurs en déplacement
- d'affaires aux fins d'établissement

Rien n'est dit sur les permis de travailler qui sont essentiels pour les prestataires

des limitations ou des réserves concernant les visiteurs en déplacement ▪
d'affaires et les personnes faisant l'objet d'un transfert temporaire
intragroupe. Elles peuvent être des restrictions concernant le nombre total
de personnes physiques qu'un investisseur peut employer comme visiteurs
en déplacement d'affaires et personnes faisant l'objet d'un transfert
temporaire intragroupe dans un secteur spécifique. Ce qui ne peut être
appliqué qu'aux tunisiens évidemment. S'agit-il d'une entrée sélective de
?la part de l'UE ou d'une sorte de visa bis

Malgré, toutes ces appréhensions, la libéralisation des services qui peut en réduire
les prix (assurance, transport, frais bancaires,) ne peut qu'être bénéfique pour
.l'échange de produits industriels déjà libéralisés

Cet écrit n'a pas pour objectif de dresser un tableau sombre de l'ALECA, mais
surtout d'insister sur les appréhensions pour aborder d'une manière « sereine » les
négociations.

:Ainsi les questions qu'on doit se poser

- est ce qu'il y a des prestataires de services qui sont en mesure de ▪
?concurrencer leurs homologues européens sur leur territoire
- est ce qu'il y a des prestataires de services qui devront se protéger de la ▪
?concurrence européenne sur notre territoire
- ?quels sont les secteurs prêts à la concurrence et ceux qui le sont moins ▪

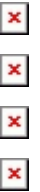
Ce sont là des questions qui doivent interpeller les négociateurs tunisiens qui
doivent en tenir compte pour mener les négociations. De ce fait, il ne faut pas
discuter sur l'offre européenne uniquement mais construire une demande
tunisienne ou une contre-offre émanant des secteurs. Ensuite confronter la
demande à l'offre pour réduire le gap entre les deux. Il s'agit en fait, d'avoir une
.approche offensive par rapport à ces négociations

Au final, l'ALECA doit être considéré comme une occasion pour réformer et
améliorer la performance des secteurs économiques, puisqu'il s'agit de converger
vers l'acquis communautaire en termes de réglementation et se mettre sur le
sentier des « best practices ». Ainsi, nous devons capitaliser sur cet accord afin
d'en faire une opportunité et non une menace en élaborant une contre proposition
.conforme aux attentes socioéconomiques de la Tunisie post révolution

انعقاد الجولة الأولى من المفاوضات بين تونس والاتحاد الأوروبي حول اتفاق "الأليكا"

تونس، 18-21 أبريل 2016

التقرير



إنطلاق لقاءات التشاور بين الحكومة وممثلي المجتمع المدني بخصوص المفاوضات حول مشروع إتفاق الأليكا

تونس، الجمعة 13 أبريل 2016

في إطار ترسيخ المقاربة التشاركية التي تم إعتماؤها من الحكومة التونسية لتسيير المفاوضات بين تونس والاتحاد الأوروبي حول إتفاق الأليكا، واستعدادا للدورة الأولى منها والتي ستعقد بتونس خلال الفترة من 18 إلى 21 أبريل 2016 ، عقدت رئاسة الحكومة اللقاء الأول مع المجتمع المدني وذلك يوم الجمعة 13 أبريل 2016 بإشراف السيدين كمال الجندوبي الوزير المكلف بالعلاقة مع الهيئات الدستورية

حوار مع المجتمع المدني على هامش الجولة الأولى من المفاوضات بين تونس والاتحاد الأوروبي حول اتفاق الأليكا

تونس، 18 أبريل 2016

كان النقاش المنظم مع ممثلي المجتمع المدني في بداية الجولة الأولى من المفاوضات بين تونس والاتحاد الأوروبي يوم الاثنين 18 أبريل 2016 في دار الضيافة في قرطاج مفيداً وبناءً وواعداً حيث مكن المفاوضين الأوروبيين خاصة من فهم طبيعة اهتمامات وتوقعات المجتمع المدني تجاه اتفاق الأليكا

التقرير

ورشة عمل مع مكونات المجتمع المدني بخصوص المفاوضات حول مشروع اتفاق الأليكا بجهة تونس الكبرى

تونس، الجمعة 13 أبريل 2016

في إطار ترسيخ المقاربة التشاركية التي تم إعتماؤها من الحكومة التونسية لتسيير المفاوضات بين تونس والاتحاد الأوروبي حول اتفاق الأليكا، واستعداداً للدورة الأولى منها والتي ستعقد بتونس خلال

الفترة من 18 إلى 21 أبريل 2016 ، عقدت رئاسة الحكومة اللقاء الأول مع المجتمع المدني وذلك يوم الجمعة 13 أبريل 2016 بإشراف السيدين كمال الجندوبي الوزير المكلف بالعلاقة مع الهيئات الدستورية والمجتمع المدني وحقوق الإنسان ورضا بن مصباح المستشار لدى رئاسة الحكومة والمكلف بالشؤون الاقتصادية

التقرير